



EXTRAIT DE DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du 3 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre le 3 octobre à 14h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, à Rennes 2d allée Jacques Frimot, sous la Présidence de Monsieur Joseph BOIVENT.

Etaient présents : Messieurs Joseph BOIVENT, Michel DEMOLDER, Régis GEORGET, André LAITU, Jean RONSIN, Teddy REGNIER, Jean-Claude BELINE, Rémi PITRE, Jean-Francis RICHEUX, Jean-Luc OHIER (suppléant M. PERRIN) ; Yann SOULABAILLE, Marcel LE MOAL, Georges DUMAS, Christian SORIEUX

Etaient absent(e)s ou excusé(e) : Mesdames Marie-Edith MACE, Emmanuelle ROUSSET, Messieurs Patrick HERVIOU, Guillaume PERRIN.

Pouvoir :

- De Monsieur Patrick HERVIOU à Monsieur Jean RONSIN
- De Madame Marie-Edith MACE à Monsieur Michel DEMOLDER
- De Madame Emmanuelle ROUSSET à Monsieur SOULABAILLE

Assistaient également : Messieurs Charles LERAY Paierie Départementale, Madame DUVAL du SIEFT, Messieurs Antoine DECONCHY, Jean-Pierre TROUSLARD, et Mme Véronique PERRATON du SMG-Eau35

Secrétaire de séance : Georges DUMAS

Nombre de Membres du Comité présents : 14

Nombre de Membres du Comité votants : 17

Date de la convocation : le 25 septembre 2024

**N°24/10-07 Changement de norme Comptable – Passage à la norme
M57 budget principal du SMG-Eau35**



Comité syndical du 3 octobre 2024

N°24/10-07 Changement de norme Comptable – Passage à la norme M57 budget principal du SMG-Eau35

Rapport,

Conformément à la délibération n°2024-10-05 validant le changement des statuts du SMG- Eau35,

Considérant la nature administrative de l'activité principale du syndicat,

Considérant que la norme comptable s'imposant au budget principal du SMG-Eau35 sera la M57 à compter du 1^{er} janvier 2025,

J'ai l'honneur de vous demander, mes chers collègues, de bien vouloir :

1°) AUTORISER le changement de nomenclature comptable pour l'application de la M57 développée à compter du 1er janvier 2025 pour le budget principal du syndicat,

2°) AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité.

Fait à Rennes, le 3 octobre 2024

Le Président,

J. Boivent
Joseph BOIVENTICAT
MIXTE
de GESTION
Eau Syndicats
MIXTE ET VILAINES